

Arrêté n° 2021-13 portant délégation de signature

du Président de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

*VU le Code de l'Education, et notamment son article L 712-2 ;  
VU l'élection de Mme Hélène LACROIX en tant que directrice de  
développement du service commun de recherche du pôle AEBB  
en date du 16 mars 2021,*

**ARRETE**

**Article 1er :**

Délégation de signature est donnée à Madame Hélène LACROIX, Directrice de développement du service commun de recherche du pôle AEBB, à l'effet de signer, dans le cadre de ses activités et compétences, les documents suivants :

- L'engagement, la constatation du service fait, la liquidation et le mandatement des dépenses, les ordres de mission ainsi que les opérations de liquidation et d'émission de recettes du budget du service commun de recherche du pôle AEBB.

**Article 2 :**

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site Internet de l'Université.

**Article 3 :**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication, après transmission au recteur de l'académie de Reims.

Elles se substituent à toutes autres dispositions antérieures ayant le même objet.

Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou la cessation de fonction du délégataire.

Fait à Reims, le

13 10 7 2021



Guillaume GELLÉ

- Mis en ligne le : 13 10 7 2021

- Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le : 13 10 7 2021